

SECTORISATIONS MULTI-COLLÈGES

LE PLAN POUR FERMER LES COLLÈGES MICHELLE PALLET ET ROMAIN ROLLAND ET POUR SUPPRIMER LES REP !

Communiqué du 4 avril 2018

Face à la détermination des personnels et des parents d'élèves, début décembre 2017, Conseil Départemental et Inspection Académique avaient finalement été contraints d'annuler leur plan de fermeture de plusieurs collèges du département, notamment des collèges ruraux mais aussi des collèges R. ROLLAND (Soyaux) et M. PALLET (Angoulême), deux collèges en REP.

Dans la foulée, Conseil Départemental et Inspection Académique avaient lancé leur plan ARC 2025 (« *ambition réussite collèges 2025* »), plan qui, selon eux, doit permettre d'augmenter « *la mixité sociale* ».

Au CDEN de mars, Conseil Départemental et Inspection Académique, ont présenté un projet de « *sectorisations multi-collèges* », applicable dès septembre 2018, projet qui vise selon eux à augmenter la mixité sociale.

Il s'agit qu'un « *même secteur de recrutement soit partagé par plusieurs collèges publics* », selon leur projet et d'ailleurs leur plan ARC 2025, et conformément à la loi PEILLON 2013 dite de « *refondation de l'école* ».

Conseil Départemental et Inspection Académique mettent donc en place pour septembre 2018, deux secteurs multi-collèges autour du collège R. ROLLAND d'une part et du collège M. PALLET d'autre part, tous deux en REP.

Présente au CDEN, FORCE OUVRIÈRE, a lu une déclaration dont voici un extrait :

« *Si l'on comprend bien, l'affectation des élèves dans un secteur « élargi » résoudrait donc, ou aiderait donc à résoudre la problématique d'un manque supposé de mixité sociale.*

Poussons ce raisonnement jusqu'à l'absurde : s'il n'existait plus qu'un seul collège dans tout le département, et que, par conséquent, tous les élèves y soient affectés, alors oui, sans aucune contestation possible, le problème du manque de mixité sociale serait résolu ... Mais, que resterait-il du Service Public d'Éducation ? L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés, n'est-il pas un devoir de l'État, conformément au préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 ? »

Déclaration complète et communiqué du syndicat suite à ce CDEN :

<http://snfolc16.fr/2018/03/27/sectorisation-multi-colleges-une-seule-revendication-abandon/>

Pour FORCE OUVRIÈRE, ces « *sectorisations multi-collèges* » du Conseil Départemental et de l'Inspection Académique, sous couvert de « *mixité sociale* », pourraient vider très rapidement les collèges R. ROLLAND et M. PALLET de leurs effectifs. A ce titre Conseil Départemental et l'Inspection Académique pourraient rapidement envisager à nouveau la fermeture de ces deux collèges et remettre en cause leurs REP.

ABANDON DE LA SECTORISATION MULTI-COLLÈGES !

MAINTIEN DES 38 COLLÈGES PUBLICS DE CHARENTE ! MAINTIEN DES REP !

EN 2018, JE NE RESTE PAS ISOLÉ(E), J'ADHÈRE À FORCE OUVRIÈRE !